

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**





- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **PERGAQUICK C100**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- **Service chargé des renseignements:** Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / : Mr. Christoph Wiltung, e-mail: c.wiltung@pergan.com  
Security of labour
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 1B	H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

			
GHS02	GHS07	GHS08	GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** bis(2-éthylhexanoate) de cobalt  
xylène
- **Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**

(suite de la page 1)

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

\* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Composants dangereux:**

CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg-No.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Repr. 1B, H360Fd; Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	60-70%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg-No.: 01-2119488216-32	xylène Consistant en: 1330-20-7 xylène; 100-41-4 éthylbenzène; 108-88-3 toluène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	40-50%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.



Autoprotection du secouriste d'urgence.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· **Autres indications**


(suite page 3)

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**




(suite de la page 2)

Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.  
Eviter la formation d'une charge électrostatique.  
 Ne pas fumer.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
 Porter des chaussures à semelles conductrices.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif  
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.  
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:** Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec peroxydes organiques.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger contre les impuretés.  
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** +5 .... +30 °C

(suite page 4)

FR —

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****1330-20-7 xylène**

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
	Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· **DNEL****136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt**

Inhalatoire	DNEL Longterm Local	0,2351 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
-------------	---------------------	-----------------------------------

**1330-20-7 xylène**

Dermique	DNEL Longterm System	212 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	221 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

· **PNEC****136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt**

PNEC Marinewater sed	69,8 mg/kg sed dw (AF 10)
PNEC Freshwater	0,0006 mg/l (-)
PNEC Freshwater sed	53,8 mg/kg sed dw (AF 10)
PNEC Soil	10,9 mg/kg soil dw (AF 2)
PNEC STP	0,37 mg/l (AF 10)
PNEC Marinewater	0,00236 mg/l (-)

**1330-20-7 xylène**

PNEC Marinewater sed	12,46 mg/kg sed dw
PNEC Freshwater	0,327 mg/l (-)
PNEC Freshwater sed	12,46 mg/kg sed dw
PNEC Soil	2,31 mg/kg soil dw
PNEC STP	6,58 mg/l
PNEC Marinewater	0,327 mg/l

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre A2

· **Protection des mains:**

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants de protection

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Butylcaoutchouc

(suite page 5)

FR

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**

(suite de la page 4)

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Protection des yeux:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Violet
· Odeur:	Aromatique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable.
· Point d'éclair	25 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,01 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminée Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt**

Oral LD50 3.129 mg/kg (rat)

**1330-20-7 xylène**

Oral LD50 3.520 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12.126 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.· **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt**

LC50 / 96h 1,5 mg/l (piscis)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

(suite page 7)

— FR —

Nom du produit: **PERGAQUICK C100**






(suite de la page 6)

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, XYLÈNES), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (cobalt(II) 2-ethylhexanoate, XYLENES), MARINE POLLUTANT FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (cobalt(II) 2-ethylhexanoate, XYLENES)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
 	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG	
 	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· IATA	
	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 D/E
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml



Nom du produit: **PERGAQUICK C100**

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - Catégorie SEVESO
- Aucun des composants n'est compris.  
E1 Danger pour l'environnement aquatique  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
  - RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
  - Prescriptions nationales:
  - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
  - A noter:
- 100 t  
200 t  
Conditions de limitation: 3  
Suivre les réglementations locales/nationales.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - Contact:
  - Acronymes et abréviations:
  - \* Données modifiées par rapport à la version précédente
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3